

GRILLE DE NOTATION
OS 1.1 : Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental
(art 12,14,17,22,23)

Critères de sélection portant :	Thématique	Critère de sélection	Notation	
Modernisation, adaptation et diversification des activités de pêche /soutien aux entreprises	Impact économique sur la filière	Le projet prévoit le développement du chiffre d'affaire de l'entreprise par rapport à la situation initiale	5	
	Qualité du porteur de projet	Capacité financière et d'exploitation (moyens techniques, méthodologie)	10	
		SOUS TOTAL	15	
	Conditions de travail		Le projet contribue significativement à l'amélioration des conditions de travail	5
			Opération liée à la sauvegarde de la vie humaine en mer	5
			Opération liée à la réduction des accidents de travail	5
			Navire faisant partie d'un segment de flotte identifié comme particulièrement accidentogène	10
			SOUS TOTAL	25
	Commercialisation avec valeur ajoutée/valorisation des produits		Qualité des produits: travail avec un éco label ou dans le cadre d'une démarche qualité ou adhérent à la démarche macaron du CRPMEM	10
			Amélioration de la prise en charge des produits	5
			SOUS TOTAL	20
	Dimension collective		Projet à portée collective	5
			SOUS TOTAL	5
	impact sur l'emploi		Maintien de l'emploi	5
			Création de l'emploi	10
			SOUS TOTAL	15
	Impact positif sur l'environnement		Le projet permet la réduction des déchets ou l'amélioration de la gestion de ceux-ci ou réduction de la consommation énergétique	5
			Réduction de l'impact sur le milieu, les captures accidentelles ou accessoires	5
			SOUS TOTAL	10
	Accompagnement et professionnalisation		Le projet contribue à la professionnalisation des entreprises	5
			Le projet contribue à la digitalisation de l'entreprise	5
			le projet permet l'accompagnement des entreprises à la mobilisation des outils numériques professionnels (portail, déclaration de capture, etc ...)	5
			La structure de conseil vise l'accompagnement de tous les pêcheurs volontaires d'une commune, d'un EPCI ou de la région	5
		Adhésion à une structure collective de conseil ou d'accompagnement	10	
		SOUS TOTAL	30	
TOTAL :			120	
Soutien aux organismes de formation	Qualité du porteur de projet	Capacité financière et d'exploitation (moyens techniques, méthodologie)	10	
		SOUS TOTAL	10	
	Dimension collective	Projet à portée collective	5	
		SOUS TOTAL	5	
	Equipement pédagogique	La structure pédagogique bénéficie d'agrément pour les formations professionnelles délivrées	10	
le projet contribue au développement des compétences des professionnels et de l'attractivité du secteur		5		
TOTAL :			30	
Installation jeunes marins-pêcheurs	Installation	Le projet prévoit le maintien de l'emploi	5	
		Le projet prévoit la création d'un ou plusieurs emplois	10	
		Le bénéficiaire est un primo demandeur	5	
		Le projet est axé sur une ou plusieurs techniques de pêche sélectives et durables	5	
TOTAL :			25	
Port de pêche et APIT	Equipement port de pêche et APIT	Investissements inscrit au plan territorial d'organisation et d'Equipement des ports de pêche et APIT de Martinique	10	
		SOUS TOTAL	10	
	Transition environnementale	Le projet contribue à la transition énergétique et réduit l'incidence des activités sur l'environnement	10	
		Le projet contribue à la transition écologique	5	
		Le projet contribue à l'amélioration des conditions de travail et à l'attractivité du secteur	10	
	SOUS TOTAL	25		
TOTAL :			35	
Innovation	Soutien à l'innovation	Qualité du consortium, association de professionnels au projet	10	
		Diffusion et partage des résultats	10	
		Pertinence et étendue de l'innovation proposée	5	
		Retombées prévisionnelles du projet sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux	10	
TOTAL :			35	
Communication	Soutien à la communication et à la promotion	Pertinence de l'action de communication ou de promotion	5	
		Retombées prévisionnelles pour l'entreprise et/ou la filière	5	
TOTAL :			10	
Mise aux normes autorisées par l'article 22 du règlement	Mise aux normes autorisées	Investissements permettant la mise aux normes des systèmes obligatoires de suivi des navires et rapports électroniques utilisés à des fins de contrôle.	10	
		Composants nécessaires aux systèmes obligatoires de surveillance électronique à distance utilisés pour contrôler la mise en œuvre de l'obligation de débarquement	10	

	Dispositifs de mesure et d'enregistrements obligatoires en continu de la puissance motrice (Art 22)	10
TOTAL :		30

Note minimale		Nombre de critères
Soutien aux entreprises	35/120	au moins 5 critères
Soutien aux organismes de formation	25/30	au moins 3 critères
Installation jeunes marins-pêcheurs	15/25	au moins 2 critères
Ports de pêche et APIT	15/35	au moins 2 critères
Innovation	20/35	au moins 2 critères
Communication	5/10	au moins 1 critère
Mise aux normes	10/30	au moins 1 critère

